

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 13 juillet 2021

PRÉVENTION DES RISQUES

Approbation de la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de PÉROLS

Par arrêté préfectoral n° DDTM34-2021-06-12056 du 29 juin 2021, Monsieur le Préfet de l'Hérault a approuvé la révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) sur le territoire de la commune de Pérols.

Le PPRi est un outil réglementaire piloté par les services de l'État qui vise à préserver les vies humaines et à réduire le coût des dommages qu'entraînerait une inondation. Il permet de cartographier les zones soumises au risque d'inondation et de définir les règles d'urbanisme, de construction et de gestion qui s'appliqueront au bâti existant et futur.

Le PPRi approuvé constitue une servitude d'utilité publique qui s'impose au document d'urbanisme de la commune et à tous les projets de construction et d'aménagement.

Le plan approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Pérols, au siège de la métropole de Montpellier et est également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault à l'adresse suivante :

<https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-approuves>